



Motion « Venoy »

Votée le 2 septembre 2023

La Communauté de l'Auxerrois a décidé d'installer une zone d'activité à Venoy, sur le plateau surplombant Montallery, à l'entrée de l'échangeur de l'autoroute Auxerre-Sud.

Notre association s'est opposée à ce projet en raison des nuisances qu'engendrerait une telle zone : perte des terres agricoles dont la moitié cultivées en bio par le lycée agricole de La Brosse et un agriculteur ; bétonnage et goudronnage de la zone ; perte irrémédiable de la biodiversité ; grave atteinte aux eaux de surface et souterraine (ru de Sinotte) ; risque de voir s'installer des entrepôts de logistique attirés par la proximité de l'autoroute, trafic de camions, pollutions... Le prix d'achat des terres est de 13,5 fois le prix courant ce qui entraîne un gaspillage éhonté des finances publiques...

Nos deux élus se sont opposés à ce projet lors des Conseils communautaires et dans leur tribune dans l'Auxerrois Magazine.

Nos actions ont été relatées dans la presse locale.

Notre association a déposé un recours auprès du Tribunal administratif de Dijon pour contester ce projet. Le jugement sera rendu au 1^{er} trimestre 2024.

Nous avons constitué un collectif (SEVES = Sauvegarde environnementale de Venoy et du Sinotte) avec trois autres associations (ADENY, Yonne Nature Environnement, Respectons Venoy) et nous avons créé un site Internet (<http://seves.org/>) ainsi qu'un blog (http://seves.org/?page_id=10) et lancé une pétition. Nous avons distribué des tracts et organisé une réunion publique sur le terrain à l'automne dernier et une réunion publique avec les riverains au printemps.

Ce projet de zone d'activité est dangereux et va à contre-courant de l'histoire :

- il nie totalement l'impact des nuisances sur l'écologie et la biodiversité quand leur sauvegarde est une priorité de toute collectivité publique un tant soit peu responsable ;
- il met à mal le travail du lycée agricole et son modèle d'agriculture bio dispensé aux élèves et étudiants, futurs professionnels de l'agriculture ;
- il grève le budget de la collectivité pour un résultat très aléatoire et qui ne profiterait qu'aux firmes privées quand l'urgence est au social ;

Ce projet inutile et dispendieux doit être abandonné !

L'Assemblée générale de l'association Auxerre Écologie Solidarités réunie le 2 septembre 2023 à Auxerre :

- exige l'arrêt immédiat de ce projet de zone d'activité.
- décide de poursuivre les actions de l'association pour informer les populations et les mobiliser contre ce projet.
- décide de participer à l'inventaire de la biodiversité du site avec les associations du collectif SEVES, sous l'égide de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).